

Pour une université fidèle à sa mission républicaine

Depuis plusieurs années, l'université française connaît un glissement préoccupant : la tentation, pour certains, d'en faire le prolongement des combats militants qui traversent la société. Ce phénomène, d'abord marginal, s'étend désormais à des disciplines entières, à des associations d'étudiants et parfois à des instances administratives. Il met en péril la liberté académique et ce qui fonde l'université elle-même : la neutralité, la rigueur scientifique, le débat désintéressé

L'université n'est pas une tribune militante. Elle n'a pas pour rôle de prescrire des opinions, mais de construire des savoirs, de mener la recherche — qui, avec l'enseignement, constitue depuis la réforme de Humboldt en 1809 sa mission centrale —, d'exercer l'esprit critique et d'élargir la compréhension du monde.

L'article L.141-6 du code de l'éducation le rappelle avec clarté : « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ». Ce principe, constitutif de l'université républicaine, ne souffre aucune exception.

Confondre la salle de cours avec la tribune d'un meeting, transformer un enseignement en plaidoyer partisan, ou sélectionner les intervenants selon leur conformité idéologique, ce n'est pas défendre la liberté : c'est l'amoindrir. Car là où s'installe la pression militante, c'est la liberté académique elle-même — celle des enseignants comme des étudiants — qui s'efface.

L'université doit demeurer un espace de connaissance et de débat éclairé, protégé de toute emprise extérieure. Elle doit permettre la confrontation raisonnée des idées, non leur alignement sur une orthodoxie quelle qu'elle soit.

Ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut remplir sa mission civique fondamentale : former des citoyens libres, capables d'esprit critique et de discernement.

Il appartient aujourd'hui à l'État, en tant que garant du service public de l'enseignement supérieur, de réaffirmer ce principe de neutralité. L'autonomie des établissements ne saurait signifier leur dérégulation. Elle suppose au contraire une exigence accrue de responsabilité et de vigilance.

Nous, universitaires et chercheurs signataires, appelons à une clarification ferme : l'université n'a pas à se plier aux mots d'ordre des idéologies du moment.

Elle doit demeurer fidèle à ce qu'elle est depuis son origine — un lieu d'étude, de transmission et de raison, au service de la République et de la liberté intellectuelle.

Contact :

Samuel Mayol MCF

Université Sorbonne Paris-Nord

samuel.mayol@univ-paris13.fr

0688487553

Premiers signataires

1. Samuel Mayol – Maître de Conférences HDR, Université Sorbonne paris Nord
2. Pascal Perrineau – Professeur des Universités, Sciences Po Paris
3. Céline Masson – Professeure des universités, psychanalyste
4. Pierre-Henri Tavoillot – Professeur des Universités - Sorbonne-Université
5. André Quaderi – Professeur des Universités, Université de Nice Côte d'Azur
6. Albert Doja – Professeur d'anthropologie, Université de Lille
7. Renée Fregosi – Directrice de recherche en science politique, retraitée de l'Université Sorbonne-Nouvelle
8. Emmanuelle Hénin – Professeur de littérature comparée, Sorbonne Université
9. Charles Coutel – Professeur émérite
10. Dominique Triaire – Professeur émérite de littérature française, Université de Montpellier Paul-Valéry
11. Jacques Robert – Professeur émérite de cancérologie, Université de Bordeaux
12. Xavier-Laurent Salvador – Maître de Conférences HDR, Université Sorbonne paris Nord
13. Martine Benoit – Professeur des Universités, Université de Lille
14. Andrée Lerousseau – Maître de Conférences émérite, Université de Lille
15. Alexandre François – Directeur de recherche au CNRS, ENS–PSL, Université Sorbonne nouvelle
16. Jean Ferrette – Docteur en sociologie, enseignant retraité
17. Evelyne Buissière – enseignante en CPGE
18. Philippe de Lara – Maître de conférences honoraire, Université Panthéon-Assas
19. Patrick Henriot – Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études
20. Michele Tauber, Professeur des Universités – Directrice du département d'études hébraïques et juives - Université de Strasbourg
21. Anne-Helene Le Cornec Ubertini – Maître de conférences HDR en Sciences de l'information et de la communication
22. Thibault Tellier – Professeur des Universités, Sciences Po Rennes
23. Bruno Sire – Président honoraire, Université Toulouse Capitole
24. Fabrice Balanche – Maître de conférences - Université Lyon 2
25. Lucie Marignac – Directrice des éditions Rue d'Ulm, ENS-PSL
26. Michel Messu – Professeur des universités honoraire, Université de Nantes
27. Thierry Blin – Maître de Conférences HDR en sociologie, Université Montpellier III.
28. Nicolas Weill-Parot – Directeur d'études, École pratique des Hautes Études
29. Bruno Cardinale – Maître de Conférences, Université Le Havre Normandie
30. Vincent Zarini – Professeur émérite, Sorbonne Université
31. Marie Estripeault-Bourjac – Maître de Conférences émérite, Université de Bordeaux
32. Joseph Ciccolini – Professeur des Universités/Praticien Hospitalier, Université Aix Marseille
33. François Vazeille – Directeur de recherche émérite en physique des particules, Université Clermont Auvergne
34. Jean-Marc Sportouch – Agrégé des Facultés de droit, Université de Lyon 3
35. Claude Secroun – Professeur des Université retraité
36. Gervasio Semedo – Professeur des Universités, Université de Tours
37. Pascal Lardellier – Professeur des Universités, Université de Bourgogne
38. Véronique Benzaken – Professeur des Universités, Université Paris-Saclay